



**Brochure explicative**

# **Votation communale du 24 novembre 2024**

---

**Référendum sur la décision du Conseil communal du 13 juin 2024,  
d'adopter le préavis municipal N° 19/2024**

**« Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de  
CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de  
4 horodateurs en stock »**

## Sommaire

---

<b>Objet du vote et question</b>	<b>3</b>
<b>Résumé du préavis N° 19/2924 de la Municipalité de Vevey, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 13 juin 2024</b>	<b>4</b>
<b>Arguments du comité référendaire « Non à la tarification de Plan-Dessus » (<i>en faveur du NON</i>)</b>	<b>8</b>
<b>Arguments de la Municipalité de Vevey (<i>en faveur du OUI</i>)</b>	<b>9</b>
<b>Prises de position des groupes représentés au Conseil communal</b>	<b>10</b>
<b>Prise de position de la Municipalité et du Conseil communal</b>	<b>11</b>
<b>Informations utiles</b>	<b>12</b>

## Objet

---

Votation communale du 24 novembre 2024 relative à la décision du Conseil communal du 13 juin 2024 sur le préavis N° 19/2024 de la Municipalité, intitulé :

**Tarification du quartier de Plan-Dessus : Demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock :**

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.—pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock ;**
- 2. de financer ce crédit par prélèvement sur le compte de bilan N°9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement » ;**
- 3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.**

Cette décision, adoptée par le Conseil communal par une majorité de 44 voix, contre 29 et 2 abstentions, a fait l'objet d'un référendum populaire en vertu des articles 160 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Ce référendum ayant abouti, les membres du corps électoral de Vevey sont donc appelés à voter.

**La question à laquelle vous devez répondre :**

***Acceptez-vous la décision du Conseil communal concernant la tarification de Plan-Dessus et la demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose d'horodateurs ?***

Le préavis N° 19/2024 de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission sont disponibles auprès du :

Secrétariat municipal  
Hôtel de Ville  
Rue du Lac 2  
1800 Vevey  
021 925 53 84  
[secretariat.municipal@vevey.ch](mailto:secretariat.municipal@vevey.ch)

[www.vevey.ch/referendumcommunal2024](http://www.vevey.ch/referendumcommunal2024)



## **Résumé du préavis N° 19/2024 de la Municipalité de Vevey, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 13 juin 2024**

---

Les citoyennes et citoyens veveysans sont appelés à se prononcer sur l'acceptation du préavis N°19/2024 portant sur une demande de crédit de CHF 110'000. — pour l'achat et la pose d'horodateurs afin de tarifier le stationnement des voitures dans le quartier de Plan-Dessus.

### **Contexte**

Le Plan Directeur Communal (PDCoM) de Vevey prévoit de favoriser la mobilité douce et les transports publics. Il prévoit le réaménagement des rues de quartier pour améliorer les espaces publics et limiter l'impact du trafic automobile sur les axes secondaires. Pour le quartier de Plan-Dessus, la stratégie communale prévoit de mieux partager l'espace public entre les piétons, vélos, motos et voitures. Ces principes sont cohérents avec les objectifs du Plan Climat communal.

Pour ce quartier, la Ville souhaite travailler simultanément sur les aspects urbanistiques, de mise en valeur de l'espace public et de stationnement avec notamment la tarification. Ces mesures permettent ainsi de répondre aux sollicitations et préoccupations manifestées par la population concernant la circulation, la sécurité, l'attractivité commerciale et l'amélioration du cadre de vie.

Deux études ont ainsi été réalisées et présentées au public :

### **Etude sur le stationnement dans le quartier de Plan-Dessus (2022)**

Cette étude a permis de mettre en évidence l'insatisfaction des usagères et usagers de l'espace public, malgré ou en raison du nombre de places de stationnement important. D'une part, les automobilistes ont des difficultés à trouver une place libre et d'autre part, le nombre de places à disposition ne permet pas une valorisation et une sécurisation suffisante des rues et places du quartier. Il a également été constaté un usage abusif du disque de stationnement qui est régulièrement tourné durant la journée pour dépasser les durées maximales autorisées. Cela concerne tant des pendulaires que des habitantes ou habitants qui stationnent quotidiennement gratuitement sur le domaine public, alors que des macarons sont prévus à cet effet.

A noter que le quartier de Plan-Dessus est le seul secteur dense de la ville où le stationnement est gratuit : toutes les places de stationnement situées au sud des voies CFF ainsi que celles sur la rue des Deux-Gares, la rue des Bosquets et l'avenue de Gilamont sont payantes.

### **Etude Master-Plan Plan-Dessus (2023)**

Cette étude propose une stratégie permettant de répondre aux préoccupations de la population de Plan-Dessus.

Les solutions prévues sont la relocalisation d'une partie du stationnement en périphérie du quartier et la tarification du stationnement dans le quartier.

L'ouverture du parking Cour-aux-marchandises (d'une capacité de 109 places) fin 2023 offre une nouvelle solution à proximité du quartier avec une offre de longue durée. Un nouveau parking de 84 places à la rue de Fribourg est également proposé aux pendulaires ainsi qu'aux résidentes et résidents du quartier. Ce parking sera, à terme, ouvert au public. Un parking public complémentaire est par ailleurs prévu à l'avenue Reller.

Ce report d'une partie des places de stationnement en périphérie du quartier permet un réaménagement progressif de l'espace public. Les aménagements provisoires réalisés autour de la place Robin ont constitué la première étape. Ces aménagements ont permis de sécuriser l'espace public autour de cette place centrale, diminuer le trafic de transit dans le quartier, et offrir plus d'espace public à la population. Les aménagements définitifs de la place sont prévus pour 2026.

Des projets sont à l'étude pour réaménager la rue de Fribourg, la rue des Tilleuls et le quai de Copet. La plantation d'arbres, la valorisation des espaces publics et la sécurisation des cheminements piétons et des abords des sites scolaires nécessiteront également de supprimer des places de stationnement dans les rues. Ces projets seront réalisés une fois les nouveaux parkings publics prévus ouverts.

## Offre en stationnement prévue

Le projet prévoit la tarification des places de stationnement pour voitures dans le quartier de Plan-Dessus avec comme objectif de reporter le stationnement de moyenne et longue durée en périphérie du quartier et de limiter les fraudes, notamment des pendulaires. Le chemin Vert et l'avenue des Crosets ne sont pas intégrés dans cette nouvelle zone payante.

Le tarif horaire prévu est de 2 CHF/heure de 8h à 12h et de 13h30 à 19h en semaine. **Le stationnement reste donc libre les dimanches et jours fériés.**

En parallèle à la tarification de Plan-Dessus, il est prévu de rendre gratuite la première heure de stationnement au parking public Cour-aux-marchandises.

Les mesures suivantes compléteront l'offre en stationnement pour les automobilistes :

- Des macarons pour les habitantes et habitants permettant de stationner dans les rues et sur le parking Cour-aux-marchandises.
- Des macarons pour les pendulaires permettant de stationner en périphérie du quartier.
- Des cartes à gratter pour les personnes en visite chez des habitantes ou habitants ainsi que pour les entreprises effectuant des travaux chez les particuliers. Ces cartes permettent de stationner à la demi-journée ou à la journée à des prix attractifs.
- La possibilité pour les personnes à mobilité réduite de stationner gratuitement et de manière illimitée sur les places payantes.

A noter que les macarons ainsi que les cartes à gratter déjà existantes seront toujours valables sur les places payantes sans modification de prix.

## Impact financier du projet

Le coût pour l'achat et l'installation des horodateurs est de CHF 110'000.— .

Les recettes annuelles sont estimées à CHF 200'000.— pour des frais annuels d'exploitation d'environ CHF 15'000. —.

## Exemple de Plan-Dessous

Le quartier de Plan-Dessous, au sud des voies CFF, a été tarifié en 2022. Un bilan positif a été tiré de cette mesure, avec une augmentation de la disponibilité des places sur le domaine public ainsi qu'un report dans les parkings souterrains. Cela a permis de libérer des places dans le quartier notamment pour les visiteurs de courte durée ainsi que pour les titulaires d'un macaron habitant. **Les titulaires de macarons peuvent stationner librement et gratuitement dans les zones payantes** comme cela est prévu dans le quartier de Plan-Dessous.

## **Arguments du comité référendaire (en faveur du NON)**

---

Le comité référendaire s'oppose fermement à la tarification du stationnement dans le quartier de Plan-Dessus. « Y'EN A MARRE ! » de cette politique de non-stationnement imposée progressivement sur l'ensemble du territoire de Vevey.

### **1. Une politique de stationnement punitive et contre-productive**

La Municipalité cherche à rendre le stationnement payant dans de nombreux quartiers, sans offrir d'alternatives viables pour les résidents et visiteurs. En rendant les places de parc plus rares et coûteuses, Vevey devient une ville moins accueillante et moins accessible, pénalisant ses habitants, ses commerces et établissements locaux ainsi que l'accueil rendu nécessaire par le statut de chef-lieu du district. Cette politique est mise en place sans mesure de compensation, notamment après les nombreuses suppressions de places de parc.

### **2. Une vision extrême qui doit être stoppée**

Le Plan climat envisage de rendre payantes toutes les places de parc en surface sur l'ensemble du territoire communal. Cette approche uniformisée, qui inclut déjà les dimanches et jours fériés dans certains secteurs, doit être stoppée avant qu'elle ne s'étende à tous les quartiers. L'introduction d'horodateurs dans un nouveau quartier ne fait que renforcer une tendance nuisible, rendant la ville encore moins accessible.

### **3. Manque de coordination avec d'autres projets urbains**

Le quartier de Plan-Dessus attend la plantation d'arbres depuis des années. En parallèle, des projets de réaménagement sont en cours, comme la piétonnisation de la Place Robin et la création de logements (Av. Reller et Rue de Fribourg). Ajouter une mesure de tarification dans ce contexte d'importantes transformations ne ferait qu'augmenter la confusion et les nuisances pour les résidents.

### **4. Absence de bénéfices pour les résidents et les visiteurs**

Les changements proposés n'améliorent pas la disponibilité des places de parc et ne tiennent pas compte des transformations prévues du quartier. Cette politique de non-stationnement porte atteinte à la qualité de vie des habitants et réduit l'attractivité de Vevey.

**NON**

Pour les raisons précitées, le comité référendaire vous recommande de refuser la décision du Conseil communal selon le préavis municipal N° 19/2024.

## Arguments de la Municipalité (en faveur du OUI)

---

Le stationnement dans les rues de Plan-Dessus est actuellement saturé notamment par des voitures « ventouses », alors que les parkings payants situés à moins de 5 minutes du centre du quartier disposent de nombreuses places disponibles. **Les automobilistes préfèrent tourner dans le quartier pour trouver une place gratuite qu'utiliser les places disponibles en périphérie.**

**En libérant des places au cœur du quartier**, la tarification du stationnement permettra de faciliter le stationnement pour les usagères et usagers suivants :

- Les habitantes et habitants titulaires d'un macaron quand ils rentrent du travail le soir.
- Les visiteuses et visiteurs de courte durée (clients des commerces, restaurants et services, dépose de personnes, livraison, etc).
- Les personnes ayant besoin de stationner au plus proche de leur destination. (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, familles avec des enfants, etc.).
- Les personnes en visite chez des habitantes ou habitants et les artisanes et artisans effectuant des travaux chez des particuliers.
- Les cyclistes et les motards en créant des places dans le quartier.

Le tarif horaire prévu est attractif pour de la courte durée et **la 1<sup>ère</sup> heure sera gratuite au parking Cour-aux-marchandises. Le stationnement sera libre le dimanche et les jours fériés ainsi qu'à midi et en soirée.**

Une bonne gestion du stationnement est nécessaire pour les projets de **valorisation de l'espace public**, elle permet de :

- Réduire le trafic et les nuisances sonores au cœur du quartier, et sécuriser les chemins piétons et écoliers.
- Réaménager l'espace public pour permettre une meilleure appropriation par la population en libérant les trottoirs et ajoutant des bancs et espaces de rencontre.
- Planter des arbres et végétaliser les rues (à terme, 350 nouveaux arbres sont prévus à Plan-Dessus).

**OUI**

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent de voter OUI le 24 novembre prochain.

## Prises de position des groupes représentés au Conseil communal

<p><b>da.</b></p>	<p><b>OUI</b></p>
<p><b>PLR</b> Les Libéraux-Radicaux Vevey</p>	<p><b>NON</b></p>
	<p><b>OUI</b></p>
 <p>Parti socialiste Vevey et Cercle de Corsier</p>	<p><b>OUI</b></p>
	<p>--</p>
	<p>--</p>
 <p>UDC - Vevey</p>	<p><b>NON</b></p>
 <p>Le Centre PDC Vevey Liberté, Solidarité, Responsabilité.</p>	<p><b>NON</b></p>

## Prise de position de la Municipalité et du Conseil communal

**OUI**

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'approuver l'adoption du préavis municipal N°19/2024 concernant la tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock.

Le préavis N° 19/2024 de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission sont disponibles auprès du :

Secrétariat municipal  
Hôtel de Ville  
Rue du Lac 2  
1800 Vevey  
021 925 53 84

[secretariat.municipal@vevey.ch](mailto:secretariat.municipal@vevey.ch)

[www.vevey.ch/referendumcommunal2024](http://www.vevey.ch/referendumcommunal2024)



## **Informations utiles**

---

### **Date du scrutin**

Dimanche 24 novembre 2024

### **Vote par correspondance**

Par courrier postal affranchi jusqu'au vendredi 22 novembre 2024 (courrier A).

Par dépôt de l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'Administration (Hôtel de Ville, rue du Lac 2, 1800 Vevey) jusqu'au dimanche 24 novembre 2024 à 11h.

### **Ouverture du local de vote**

Dimanche 24 novembre 2024 de 10h à 11h, Hôtel de Ville, rue du Lac 2, 1800 Vevey.